
LE H.C.R. ET LE LUXEMBOURG

L'Office du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a été créé en 1949.

L'activité du H.C.R. est surtout d'ordre administratif et s'exerce au moyen de contacts avec les autorités des pays d'accueil, s'il y a lieu avec les autorités des pays dont ressortissent les réfugiés, et en tout cas avec les organismes de secours tels que la Croix Rouge Internationale. Politiquement le H.C.R. est bien entendu neutre en ce sens qu'il s'attache à venir en aide aux réfugiés sans essayer de s'attaquer aux causes de la naissance de tels problèmes. Le H.C.R. s'occupe non seulement des personnes qui tombent juridiquement sous la définition du réfugié,

mais encore plus récemment des personnes déplacées en vue du rapatriement dans les pays d'origine. En revanche, le mandat du H.C.R. ne s'étend pas à certaines catégories de réfugiés qui sont pris en charge par d'autres organismes des Nations Unies, comme par exemple les réfugiés palestiniens.

Le H.C.R. qui est représenté dans un certain nombre d'Etats soit par des délégations soit par des correspondants, doit évidemment, pour pouvoir exercer son activité dans tous les endroits du monde où elle s'avère nécessaire, disposer de fonds considérables. Le budget normal appelé programme général du H.C.R. s'élève pour l'année 1979 à 200 millions de dollars.

En supplément à ce programme général, sont établis des programmes spéciaux, en fonction de la naissance de problèmes dans des régions déterminées, comme par exemple l'Angola, l'Argentine ou l'Ouest Saharien.

Les contributions du Luxembourg à ces programmes, tantôt en espèces, tantôt en nature (par exemple lait en poudre) sont certes modestes, mais représentent en proportion un apport considérable.

D'ailleurs la contribution du Luxembourg au programme général du H.C.R. connaît des augmentations régulières.

D'un autre côté le gouvernement luxembourgeois a promis de reconsidérer ses possibilités en vue de sa participation aux programmes spéciaux du H.C.R.

Comme les programmes du H.C.R. sont souvent en déséquilibre, les plus hauts fonctionnaires de l'Office du H.C.R. (qui est établi à Genève) n'hésitent pas à s'adresser directement aux gouvernements concernés en vue de les déterminer à augmenter leurs contributions et à participer à des programmes spéciaux.

De son côté le Haut-Commissaire lui-même se déplace périodiquement dans les pays signataires de la Convention de Genève pour s'entretenir de vive voix avec les membres des gouvernements.

(Extrait d'un exposé de Monsieur Jacques Kauffman du 7.11.1979).
